LES PRINCIPES DE L’AFFECTATION APRES LA TROISIEME

Possibilité de faire jusqu’à 4 demandes dans un établissement public ou privé.

 Vers la seconde générale et technologique :

En fonction de leur collège d’origine, les élèves ont un lycée public de secteur. Pour les élèves du collège de Tuband, c’est le lycée Jules Garnier. Certains **e**nseignements **d’e**xploration ne sont pas proposés par tous les lycées. Les élèves ont alors la possibilité de demander ces enseignements appelés « EDE à recrutement élargi » dans un autre lycée : le recrutement est élargi à tous les collèges sans avoir à demander de dérogation.

|  |  |
| --- | --- |
|  ** Enseignements d’exploration sectorisés :*** Sciences économiques et sociales (SES)
* Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG)
* Littérature et société
* méthodes et pratiques scientifiques (MPS)
* Sciences et laboratoires (places limitées)

** je suis prioritaire au lycée Jules Garnier.**** En plus de mes deux EDE, je peux demander à entrer en section européenne.**Si je demande un de ces enseignements d’exploration d**ans un autre lycée, je dois remplir une demande de dérogation.** L’affectation se fera en fonction des places disponibles. Je peux me voir attribuer un bonus sur les critères suivants :* Élèves souffrant d’un handicap
* Élèves nécessitant une prise en charge médicale à proximité du lycée souhaité
* Élèves boursiers
* Élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (CSHAM, sections sportives du lycée Jules Garnier)
* Élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans le lycée souhaité
* Proximité géographique du lycée souhaité
* déménagement
 |  ** Enseignements d’exploration à recrutement élargi :**Lycée Jules Garnier : sciences de l'ingénieur (SI) création et innovation technologiques (CIT) SI + CIT EPS (un seul EDE de 5h/semaine) CCD (création et culture design) : 6h/semaine.Lycée du grand Nouméa : santé et social latinLycée la Pérouse : arts visuels arts du spectacle arts du son patrimoines latin ou grec LV3 Allemand, Japonais ou DrehuLycée agricole de Pouembout : biotechnologies écologie, agronomie, territoire et développement durable(EATD)Lycée Antoine Kéla de Poindimié : arts du spectacle sciences de l'ingénieur création et innovations technologiquesLV3 Païci**** **Je peux demander ces EDE sans faire de demande de dérogation. S’il y a plus de demandes que de places, un barème est calculé en fonction de toutes les matières scolaires.** |
|  |  |

 Attention : tous les élèves doivent obligatoirement formuler au moins 1 vœu sur un enseignement d’exploration sectorisé du lycée Jules Garnier.

 Vers la seconde professionnelle et la 1ère année de CAP :

 L’affectation se fait

* en fonction des compétences, avis du chef d’établissement et résultats scolaires.

Les compétences : Elles sont au nombre de 9 : travail en équipe, faire preuve d’autonomie, sens du contact, effectuer une tâche avec soin, analyse d’infos écrites et orales, créativité, résistance à la fatigue, soucis de propreté - bonne présentation, méthodique et organisé. Ces compétences sont évaluées par les professeurs (acquisition totale, partielle ou non acquise). 4 compétences prédominantes sont retenues en fonction des spécialités de CAP ou de bac pro.

L’avis du chef d’établissement (très favorable – favorable – sans opposition) est discuté en conseil de classe et donné en fonction de la motivation évaluée de l’élève.

Les résultats scolaires : Pour chaque spécialité de CAP ou de bac pro, des coefficients différents sont attribués à certaines matières scolaires.

Exemple :

|  |  |
| --- | --- |
| Bac pro | DISCIPLINES ET (COEFFICIENTS) |
| commerce | FRANCAIS (3) | MATHS (3) | LV1 (3) | EPS (1) | TECHNO (2) | LV2 (1) | HG (1) | VIE SCOL (2) |
| Menuisier agenceur  | FRANCAIS (4) | MATHS (3) | LV1 (1) | SCI PHYS (2) | EPS (1) | ARTS PLA (1) | TECHNO (2) | VIE SCOL (2) |

Un logiciel calculera un barème pour chacun des vœux de l’élève et affectera les élèves en fonction de ce barème et des places disponibles. L’ordre des vœux est important.

L’élève sera informé de son affectation par le lycée et il devra alors aller s’y inscrire.